



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Présidence du Conseil

Communiqué du Conseil des ministres

Lomé, vendredi 14 novembre 2025

Le premier Conseil des ministres du premier gouvernement de la Vème République s'est tenu ce vendredi 14 novembre 2025, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil.

Les travaux ont été consacrés au budget de l'État, exercice 2026.

1. Au titre du projet de loi, le conseil a adopté le projet de loi de finances, exercice 2026

Le budget, exercice 2026, est équilibré en ressources et en dépenses à 2.740,5 milliards de francs CFA, soit en hausse de 14,4 % par rapport au budget 2025.

Élaboré dans un contexte de croissance mondiale modérée et inégale, le texte repose sur une approche prudente, les

dépenses budgétaires étant essentiellement financées par les ressources propres.

L'activité économique dans notre pays devrait poursuivre sa consolidation à la hausse, avec un taux de croissance projeté à 6,5% en 2026, contre une prévision de 6,2% pour l'année en cours.

A titre comparatif, on observe une tendance contraire dans la zone UEMOA, avec une projection de croissance du PIB réel à 5,7% en 2026, en baisse par rapport au taux de 6,3% en 2025, tandis que le taux de croissance du PIB réel dans l'espace CEDEAO est projeté à 4,1%, contre 4,4 % l'année précédente.

Signe de l'assainissement continu du cadre macro-économique et d'une gestion maîtrisée des finances publiques, la prévision budgétaire pour l'année 2026 permettra à notre pays de respecter les critères de convergence communautaire de l'UEMOA, et de tenir les engagements pris dans le cadre du programme en cours avec le Fonds monétaire international (FMI).

Trois innovations majeures traduisent l'orientation sociale du budget. Ainsi, il est institué un crédit d'impôts en faveur du recrutement de nos compatriotes à mobilité réduite. De plus, des mesures de facilitation pour le paiement des droits d'enregistrement des marchés sont aménagées en faveur des jeunes et des femmes. Enfin, pour encourager la production carnée locale, la provenderie bénéficiera d'une exonération de taxes à l'importation en 2026.

La proportion de dépenses sociales, y compris celles relatives à la santé, à l'éducation et à la protection sociale, représente près de 48% du total des dépenses budgétaires.

La part dédiée à la transformation économique augmente également de 29,3% par rapport à 2025. Cette augmentation vise à soutenir les secteurs productifs, tels que l'agriculture, l'industrie et le numérique, à promouvoir les investissements privés, à renforcer la souveraineté économique et à créer des emplois durables pour les jeunes et les femmes.

Le budget poursuit également l'attribution d'une place importante au secteur de la sécurité et de la défense afin de protéger le pays contre les menaces multiformes et de garantir la paix.

Le Président du Conseil a instruit les ministres de rester attentifs à l'exécution effective des projets inscrits au budget, en effectuant régulièrement des suivis sur site pour en apprécier l'évolution et prendre ou proposer le cas échéant des mesures correctives.

Il a insisté sur l'importance de l'impact réel des mesures gouvernementales sur la vie quotidienne des populations, et sur la nécessité de poursuivre les réflexions en vue d'encourager la production locale des biens et services.

2. Au titre des divers,

Le ministre secrétaire général du gouvernement a exprimé au Président du Conseil l'admiration des membres du gouvernement pour la réussite du IVème forum sur l'investissement et le commerce entre le Royaume-Uni et les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du Centre tenu à Lomé les 12 et 13 novembre 2025.